



Politique d'investissement responsable

Dernière mise à jour : mars 2021

1. Introduction

Andera Partners, société de gestion spécialisée dans l'investissement non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance afin de générer des rendements financiers réguliers pour les investisseurs qui nous confient leurs fonds. Andera Partners souhaite contribuer à donner du sens à la finance en étant un investisseur responsable et en œuvrant à la maximisation des solutions profitables pour l'entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes.

Par conséquent, Andera Partners souhaite être un partenaire de ses participations, selon les principes de l'association entre égaux, de la confiance et du partage des risques. Selon Andera Partners, les performances économiques sont indissociables de l'adoption des meilleures pratiques ESG.

C'est pourquoi Andera Partners est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI) depuis 2012. Cet engagement a trouvé sa traduction concrète dans la Charte d'Investissement Responsable d'Andera Partners signée par l'ensemble des collaborateurs et consultable sur le site internet www.anderapartners.com.

Les principes pour l'investissement responsable :

1. Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyses des investissements ;
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans les politiques et les procédures en matière d'actionariat ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements ;
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes ;
6. Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Andera Partners est un acteur engagé :

- En tant qu'entreprise de croissance avec l'obtention en 2019 du label CO2-neutral® et avec la mise en place de nombreuses initiatives au niveau de la société de gestion afin d'assurer l'exemplarité de l'engagement ;
- En tant qu'investisseur avec la mise en place d'analyses ESG au niveau des participations depuis 2012, en forte accélération depuis 2016, avec la réalisation de bilan carbone Scope 1 + 2 + 3 au niveau du portefeuille en 2020 et de feuilles de routes ESG spécifiques pour une partie des sociétés du portefeuille en 2021 ;
- En tant qu'influenceur de sa communauté grâce à ses actions de mécénat ainsi qu'avec son adhésion à l'Initiative Climat International en 2019.

Cette politique couvre l'ensemble des activités d'investissement d'Andera Partners. Elle permet de répondre en partie aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **Règlement Disclosure** ») et du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« **Règlement Taxonomie** »).

2. Gouvernance

La gouvernance d'Andera Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil de Gérance (2 membres) et d'un Collège des Associés de 10 membres représentant les principales activités d'Andera Partners.

Une Directrice RSE, rattachée à la Gérance, a pour mission de coordonner la mise en œuvre des initiatives du Comité ESG (rattaché aux membres du Collège des Associés) et de définir et déployer une stratégie ESG pour la société de gestion et ses participations.

Mission du comité ESG : Formuler des recommandations qui, si approuvées par le Collège des Associés, seront mises en œuvre et suivies.

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes d'investissement sont régulièrement formées sur les risques de durabilité (au minimum 1 fois par an).

De plus, la politique de rémunération d'Andera Partners intègre également la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir.

3. Intégration des risques de durabilité (RD) au cœur du processus d'investissement

NOTRE CONVICTION
*La prise en compte des risques de durabilité
est une composante essentielle de la création de valeur stratégique à long terme*



En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Andera Partners investit, l'intégration des risques de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

Cette intégration des risques de durabilité est intégrée et formalisée :

→ **dans l'analyse des opportunités d'investissements**, à travers la mise en place d'indicateurs repris dans la note d'investissement,

→ **dans l'élaboration des reporting annuels**, avec la mise en évidence d'indicateurs de synthèse clés, et, pour chaque entreprise du portefeuille, les actions engagées et les progrès réalisés sur quelques thèmes retenus,

→ **dans les pratiques en tant qu'actionnaire professionnel**, en identifiant avec le management des sociétés du portefeuille des axes d'amélioration possibles, et en les accompagnant dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement.

3.1 Prise en compte des risques de durabilité lors de la période de pré investissement

Identification d'opportunités d'investissement :

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs suivants :

- Tabac
- Armes
- Jeux d'argent et de hasard
- Organismes génétiquement modifiés¹
- Clonage humain¹
- Pornographie

Ainsi que toute société présentant un risque de durabilité avec un risque d'incidence négative très élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le Changement Climatique, réputation, gouvernance).

Analyse préliminaire de l'opportunité

La grille d'analyse préliminaire comprend une première appréciation de l'exposition de la société aux risques de durabilité.

Offre non-engageante

L'offre non engageante comporte de façon systématique un paragraphe dédié à l'approche ESG.

Offre engageante

L'obligation pour la future société du portefeuille de répondre en ligne à un questionnaire ESG annuel est une condition de l'offre engageante.

Due diligence

Les *due diligence* comportent systématiquement un audit social, ainsi qu'un audit environnemental en cas de matérialité importante (notamment sur les enjeux climatiques, l'utilisation des ressources en lien avec la biodiversité, les risques industriels et plus largement toutes formes de pollution dans l'air, les sols ou l'eau). En cas de non-réalisation d'une *due diligence* pré-acquisition des risques de durabilité, une analyse post-acquisition est effectuée.

3.2 Prise en compte des risques de durabilité lors de la détention

Andera Partners s'engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement.

En tant qu'actionnaire professionnel, il est de la responsabilité d'Andera Partners d'inciter les entreprises à adopter des standards de bonne gouvernance, à faire vivre les différents organes de gouvernance et à constituer autour de l'entrepreneur une équipe de direction capable de porter le développement futur de l'entreprise.

Andera Partners veille également à accompagner les participations dans la prise en compte des meilleures pratiques sociales. La création et la valorisation des emplois sont des objectifs qui s'intègrent naturellement dans la stratégie de croissance des participations. Andera Partners soutient également la mise en place de systèmes de participation des salariés aux bénéfices et/ou au capital de leur entreprise, au-delà des exigences légales. Enfin, l'évolution des principaux indicateurs sociaux sur l'ensemble des participations est suivie au minimum 1 fois par an, car ils sont des signaux avancés de leur dynamisme économique et de la prise en compte des risques de durabilité sur les enjeux de bien-être au travail.

Le respect des meilleures pratiques environnementales est un enjeu-clé du développement durable et de la gestion des risques pour nos participations avec la mise en place d'un processus d'amélioration continu sur ces sujets.

Une approche spécifique des enjeux éthiques est réalisée dans notre activité d'investissement dans les sciences de la vie, en accordant la primauté à l'éthique et la qualité du service médical, en respectant scrupuleusement les normes nationales et internationales des associations des industries pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

Afin d'assurer cet accompagnement et d'effectuer un suivi spécifique, Andera Partners réalise depuis 2016 une analyse ESG annuelle des participations avec une amélioration continue de la largeur, profondeur et fiabilité des

¹ Lorsqu'il n'est pas destiné à la recherche/à des fins thérapeutiques

données notamment grâce à la vérification par un cabinet externe. Ce *reporting* ESG annuel est réalisé pour les portefeuilles de toutes les activités.

Indicateurs analysés annuellement permettant le suivi des risques de durabilité :

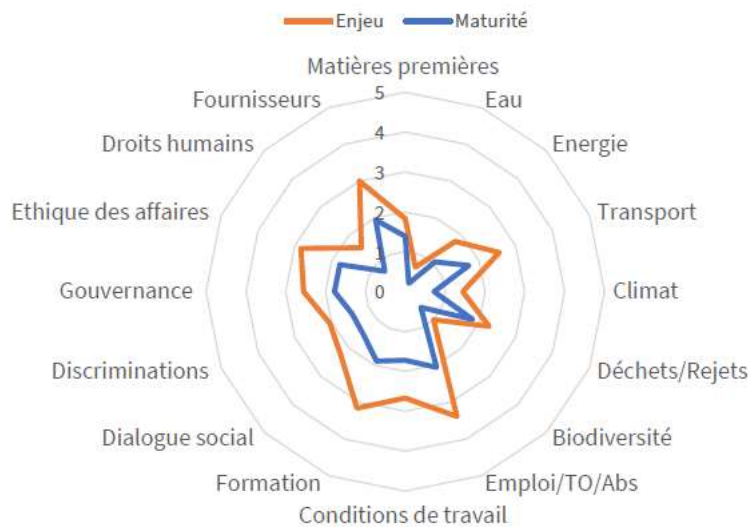
- **Gouvernance**
 - o RSE au conseil
 - o Présence d'administrateurs indépendants au sein des CS
 - o Présence de femmes dans les CS et dans les instances de gouvernance opérationnelles
 - o Ethique des affaires
 - o Pilotage de la RSE
 - o IT / Cybersécurité
- **Environnement**
 - o Management de l'environnement
 - o Energies
 - o Numérique
 - o Transport
 - o Eau
 - o Déchets
 - o Changement Climatique
 - o Biodiversité
- **Social**
 - o Emploi
 - o Heures travaillées
 - o Absentéisme, accidents
 - o Formation
 - o Dialogue social
 - o Diversité
 - o Rémunération
- **Chaîne d'approvisionnement**
 - o Achats Responsables
 - o Matières premières
 - o Fournisseurs

Un rapport est par la suite produit pour chaque participation avec une démarche individuelle de sensibilisation et de définition de plan d'amélioration. Ce suivi annuel d'indicateurs couvrant les risques majeurs de durabilité, permet un suivi précis de l'évolution de la prise en compte des enjeux ESG matériels définis pour chaque participation.

Ces rapports sont partagés avec le management des participations et deviennent un outil de dialogue entre les équipes d'investissement et les participations notamment durant les Conseils de Surveillance.

Cartographie des risques de durabilité (exemple)

Les données collectées ont permis d'identifier le niveau d'enjeu et de maturité de la société sur les 16 axes suivants :



Pour chaque axe évalué, le niveau d'enjeu est évalué sur 5
Enjeu : 0 = pas d'enjeu ; 5 = enjeu important

L'enjeu est évalué au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de ses pays d'implantation, des données reportées, et dans une moindre mesure relativement aux autres sociétés du portefeuille

Maturité : évaluée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

- ✓ Est-ce que la société a conscience de l'enjeu ?
- ✓ Est-ce que la société a mis en place des politiques face à cet enjeu ?
- ✓ Est-ce que la société suit des données quantitatives sur cet enjeu ?
- ✓ Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark - interne par rapport aux autres participations, sectoriels ou nationaux selon les informations disponibles, et en évolution dans le temps)
- ✓ Est-ce que la société a tout fait en son pouvoir pour répondre à cet enjeu et n'y a-t-il aucun axe d'amélioration possible ?

Plus l'écart entre le niveau d'enjeu et le niveau de maturité est important, plus le risque ESG est important

Des revues ESG complètes sont réalisées par un cabinet externe pour les fonds d'Andera Midcap et d'Andera Expansion afin de déterminer avec précision les risques de durabilité et des actions sont identifiées en collaboration avec le management de la participation avec l'identification d'indicateurs de suivi de leur mise en œuvre.

3.3 Prise en compte des risques de durabilité lors de la cession

Andera Partners met en place des actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons d'investissement et met à disposition des informations ESG lors de la cession. Lorsque cela est pertinent la réalisation d'une *Vendor Due Diligence* ESG est réalisée.

4. L'engagement d'Andera Partners envers la lutte contre le Changement Climatique

En 2019, Andera Partners rejoint l'Initiative Climat International co-signée par un grand nombre d'acteurs français et internationaux du Capital Investissement. Cet engagement marque la volonté d'Andera Partners de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners contribue activement tout particulièrement au Groupe de Travail sur l'alignement 2°C.

Engagements de l'Initiative Climat International

1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises

- o En s'engageant publiquement via la signature de l'ICI
- o En diffusant l'initiative auprès des acteurs du Capital Investissement

2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés

- o En prenant en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement

3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance

- o En réalisant une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel
- o En définissant, avec le management de ces sociétés, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners s'engage à intégrer au sein de son processus d'investissement une analyse spécifique sur l'intégration des risques climatiques.

Analyse de matérialité de l'enjeu climatique via l'Initiative Climat International

- l'entreprise est-elle concernée par une réglementation carbone/climat ?
- certains de ses donneurs d'ordres (administration, grands groupes...) ont-ils déjà exprimé des attentes en termes de stratégie climat ?
- une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique à risque climatique élevé ? Une partie des partenaires commerciaux (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs...) sont-ils concernés par une réglementation carbone ou climat ?
- l'entreprise ou son secteur industriel, a-t-il récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec le sujet carbone/climat ?
- les conditions de marché de l'entreprise sont-elles sensibles aux enjeux du climat et de l'énergie (dépendance, concurrence, enjeux technologiques, etc.) ?
- l'entreprise a-t-elle réalisé un bilan carbone volontaire (scopes 1, 2, 3) ?
- l'entreprise prévoit-elle une IPO ?

Andera Partners intègre la dimension climat au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure du Scope 1 & 2 pour l'ensemble de ses participations et la mesure du Scope 3 étendue progressivement. Ces indicateurs sont suivis annuellement afin d'étudier les trajectoires de réduction des émissions entreprises par les participations.

Enfin, en décembre 2019, au titre de 2018, Andera Partners a franchi une étape décisive dans sa démarche en matière de lutte contre le changement climatique en obtenant le label CO2-neutral®. Cette démarche d'exemplarité est un premier pas vers la réduction des émissions de GES des entreprises en portefeuille.

5. Table de concordance

Réglementations	Concordance
Article 173	

Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement	3.
Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs	3.2
Liste des OPC prenant en compte les critères ESG	1.
Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels ESG	1. & 4.
Description générale des risques ESG, activités y étant exposées et des procédures internes d'identification des risques ESG	3.2
Critères ESG, raison du choix des principaux critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance que les entités retiennent	3.2
Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur ces critères	3.2
Analyse ESG	3.2
Intégration des résultats de cette analyse à la politique d'investissement	3.1
Réglementation SFDR	
Politiques sur la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement	3.
Politique de due diligence en matière d'incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	<i>A venir (en cours de rédaction)</i>
Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	3.1
Taxonomie	
% des investissements durables	<i>A venir (absence de prise en compte des critères de la taxonomie)</i>